

Compte de résultat

Exercice 01/03/22 - 28/02/23 Durée 12 mois	Exercice 01/03/21 - 28/02/22 Durée 12 mois
Montant	Montant

PRODUITS D'EXPLOITATION	52 849 302	47 853 138
VENTES DE MARCHANDISES	51 597 916	46 673 699
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	33 357	40 976
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 052 494	914 389
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>52 683 766</i>	<i>47 629 065</i>
SUBVENTION D'EXPLOITATION		
REPRISES SUR PROVISIONS	55 662	76 798
TRANSFERTS DE CHARGES	59 085	97 836
AUTRES PRODUITS	50 788	49 439
CHARGES D'EXPLOITATION	51 500 109	46 641 444
ACHAT DE MARCHANDISES	41 000 973	36 368 981
VARIATION DES STOCKS	-421 231	-282 854
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	40 521	24 217
VARIATION DES STOCKS	-1 970	-3 279
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	3 652 160	3 403 833
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	613 363	593 419
SALAIRES ET TRAITEMENTS	4 410 434	4 288 699
CHARGES SOCIALES	1 046 715	1 061 791
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 057 155	1 125 729
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	21 701	
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	73 601	55 662
AUTRES CHARGES	6 686	5 248
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 349 193	1 211 693
PRODUITS FINANCIERS	20 909	32 170
PARTICIPATIONS	11 446	14 611
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	9 106	17 380
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	358	179
CHARGES FINANCIERES	44 868	45 640
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	44 868	45 640
RESULTAT FINANCIER	-23 959	-13 470
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	1 325 234	1 198 223

Compte de résultat	Exercice 01/03/22 - 28/02/23 Durée 12 mois	Exercice 01/03/21 - 28/02/22 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	36	73 110
SUR OPERATIONS DE GESTION		71 760
SUR OPERATION EN CAPITAL	36	1 350
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 105	2 907
SUR OPERATIONS DE GESTION		45
SUR OPERATION EN CAPITAL	144	100
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	961	2 762
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 068	70 203
PARTICIPATIONS DES SALARIES	327 815	320 761
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	178 794	146 106
TOTAL DES PRODUITS	52 870 247	47 958 417
TOTAL DES CHARGES	52 052 690	47 156 859
RESULTAT NET COMPTABLE	817 557	801 559
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées	4 508	907
Charges financières concernant les entreprises liées	4 215	

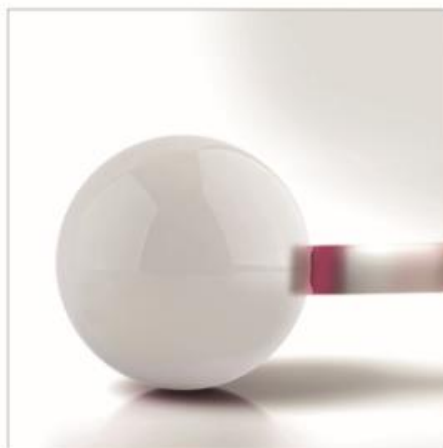
Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:
Sandra CHARRON
843398FF58A945A...



AUDIT
COMMISSARIAT
AUX COMPTES

ÉVALUER
RASSURER
RECOMMANDER
PÉRENNISER



ALTONEO AUDIT

Siège social :

15 Rue des Bordagers – CS 92107 - 53063 LAVAL Cedex 9

499 885 333 RCS LAVAL

SAS FIMADIS

388 758 443 RCS LAVAL

Rue du Prieuré de Berne

53100 - MAYENNE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2023

SAS FIMADIS
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 28 février 2023

A l'Assemblée Générale de la société FIMADIS SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « FIMADIS » relatifs à l'exercice clos le 28 février 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mars 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les stocks.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Laval, le 27 juillet 2023

Le Commissaire aux comptes,

ALTONEO AUDIT

DocuSigned by:
David COCHERY
3456A227403B403...

David COCHERY
Associé

	Clôture au 28/02/23 Durée 12 mois			Clôture au 28/02/22 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	22 497 327	11 859 340	10 637 986	11 433 193
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 554 530	77 140	1 477 390	1 475 854
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	102 369	77 140	25 228	23 693
FONDS COMMERCIAL (1)	1 452 161		1 452 161	1 452 161
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 390 316	11 782 200	7 608 116	8 412 532
TERRAINS	1 681 190	715 217	965 973	1 026 160
CONSTRUCTIONS	13 224 344	8 140 611	5 083 732	5 576 583
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	4 159 762	2 658 402	1 501 361	1 769 055
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	307 020	267 970	39 049	25 734
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	18 000		18 000	15 000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 552 481		1 552 481	1 544 807
PARTICIPATIONS	134 982		134 982	134 991
TITRES IMMOBILISES DIVERS	855 003		855 003	841 435
PRÊTS	183 096		183 096	178 591
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	379 400		379 400	389 790
ACTIF CIRCULANT	7 063 647	38 261	7 025 386	6 653 211
STOCKS ET EN-COURS	3 811 284	21 701	3 789 583	3 388 084
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	20 579		20 579	18 610
MARCHANDISES	3 790 705	21 701	3 769 004	3 369 474
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	2 822		2 822	2 391
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 634 370	16 560	1 617 810	1 651 524
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	64 635	16 560	48 075	42 860
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 569 735		1 569 735	1 608 663
CREANCES DIVERSES (3)	180 801		180 801	349 618
DISPONIBILITES	1 327 628		1 327 628	1 139 445
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	106 743		106 743	122 150
TOTAL GENERAL	29 560 974	11 897 601	17 663 372	18 086 404
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			7 700	3 899
(3) Dont à plus d'un an			52 753	52 543

Bilan passif

	Clôture au 28/02/23 Durée 12 mois	Clôture au 28/02/22 Durée 12 mois
	Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES	6 889 353	6 791 796
CAPITAL	300 000	300 000
RESERVES	5 771 796	5 690 237
RESERVE LEGALE	30 000	30 000
AUTRES RESERVES	5 741 796	5 660 237
RESULTAT DE L'EXERCICE	817 557	801 559
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	187 601	169 662
PROVISIONS POUR RISQUES	187 601	169 662
DETTES(1)	10 586 419	11 124 946
DETTES FINANCIERES	5 119 275	5 957 636
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)	4 593 943	5 657 273
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	525 332	300 364
DETTES D'EXPLOITATION	5 366 542	5 085 112
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 573 809	3 355 838
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 641 424	1 581 718
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	151 310	147 556
DETTES DIVERSES	100 601	82 198
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	36 683	20 142
AUTRES DETTES DIVERSES	63 918	62 055
TOTAL GENERAL	17 663 372	18 086 404
(1) Dont à plus d'un an	3 687 533	4 796 597
Dont à moins d'un an	6 898 886	6 328 349
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		

Compte de résultat

	Exercice 01/03/22 - 28/02/23 Durée 12 mois	Exercice 01/03/21 - 28/02/22 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	52 849 302	47 853 138
VENTES DE MARCHANDISES	51 597 916	46 673 699
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	33 357	40 976
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 052 494	914 389
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>52 683 766</i>	<i>47 629 065</i>
SUBVENTION D'EXPLOITATION		
REPRISES SUR PROVISIONS	55 662	76 798
TRANSFERTS DE CHARGES	59 085	97 836
AUTRES PRODUITS	50 788	49 439
CHARGES D'EXPLOITATION	51 500 109	46 641 444
ACHAT DE MARCHANDISES	41 000 973	36 368 981
VARIATION DES STOCKS	-421 231	-282 854
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	40 521	24 217
VARIATION DES STOCKS	-1 970	-3 279
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	3 652 160	3 403 833
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	613 363	593 419
SALAIRES ET TRAITEMENTS	4 410 434	4 288 699
CHARGES SOCIALES	1 046 715	1 061 791
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 057 155	1 125 729
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	21 701	
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	73 601	55 662
AUTRES CHARGES	6 686	5 248
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 349 193	1 211 693
PRODUITS FINANCIERS	20 909	32 170
PARTICIPATIONS	11 446	14 611
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	9 106	17 380
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	358	179
CHARGES FINANCIERES	44 868	45 640
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	44 868	45 640
RESULTAT FINANCIER	-23 959	-13 470
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	1 325 234	1 198 223

Compte de résultat

	Exercice 01/03/22 - 28/02/23 Durée 12 mois	Exercice 01/03/21 - 28/02/22 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	36	73 110
SUR OPERATIONS DE GESTION		71 760
SUR OPERATION EN CAPITAL	36	1 350
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 105	2 907
SUR OPERATIONS DE GESTION		45
SUR OPERATION EN CAPITAL	144	100
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	961	2 762
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 068	70 203
PARTICIPATIONS DES SALARIES	327 815	320 761
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	178 794	146 106
TOTAL DES PRODUITS	52 870 247	47 958 417
TOTAL DES CHARGES	52 052 690	47 156 859
RESULTAT NET COMPTABLE	817 557	801 559
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées	4 508	907
Charges financières concernant les entreprises liées	4 215	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Les fonds commerciaux sont inscrits pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur d'apport suite à fusion ; ils n'ont pas fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 10 à 20 ans
- Constructions : 10 à 20 ans

- Agencements des constructions : 7 à 15 ans
- Agencements divers : 5 à 10 ans
- Matériel d'exploitation : 3 à 15 ans
- Matériel de transport : 2 et 3 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 2 000 actions de 150 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	300 000			300 000
Réserves	5 690 237	81 559		5 771 796
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	801 559		801 559	
Résultat de l'exercice N		817 557		817 557
	6 791 796	898 806	801 559	6 889 353

Fonds de commercial

Fonds commercial cordonnerie	Acquisition en 09/1995			12 958
Fonds commercial Mayenne Distribution	Fusion en 08/1996			968 051
Fonds commercial Gitem	Acquisition en 08/2004			231 180
Fonds commercial presse	Acquisition en 11/2005			135 000
Fonds commercial pressing	Acquisition en 02/2014			104 972
				1 452 161

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	1 546 786	8 903	1 159	1 554 530
Immobilisations corporelles	19 544 014	247 487	401 185	19 390 316
Immobilisations financières - titres	976 425	13 703	144	989 985
Immobilisations financières - créances	568 382	58 519	64 404	562 496
	22 635 607	328 612	466 892	22 497 327

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	70 932	7 368	1 159	77 140
Immobilisations corporelles	11 131 482	1 051 903	401 185	11 782 200
	11 202 414	1 059 271	402 344	11 859 340

Dont dotation :	- Linéaire	746 667
	- Dégressive	311 642
	- Exceptionnelle	961

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	169 662	73 601	55 662	187 601
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	16 560	21 701		38 261
	186 222	95 302	55 662	225 862

<i>Dont dotation :</i>	-	<i>Exploitation</i>	95 302	55 662
	-	<i>Financier</i>		
	-	<i>Exceptionnel</i>		

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	55 662
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

La provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- une provision représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 114 000 €. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes mais ce dernier a fait appel. A ce jour, la provision pour risques et charges est donc maintenue ;
- une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 73 601 €.

Biens pris en crédit-bail**Néant****Créances – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	562 496	7 700	554 796
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	1 637 192	1 637 192	
Créances diverses	180 801	128 048	52 753
Charges constatées d'avance	106 743	106 743	
	2 487 231	1 879 682	607 549

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	2 501	2 501		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	4 591 442	1 199 792	2 956 455	435 194
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	525 332	350 020	175 313	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	5 366 542	5 257 571		108 971
Dettes diverses	100 601	89 001	11 600	
Produits constatés d'avance				
	10 586 419	6 898 886	3 143 368	544 165

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 2 501

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 100 000

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 1 162 928

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 297 885

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et les charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant**

■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Hyper	35 920 892	33 768 937
Drive	6 552 647	6 334 051
Station service	10 203 895	7 526 076
	52 677 433	47 629 065

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	4
Agents de maîtrise	17
Employés	144
	165

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Cessions d'immobilisations financières	144	36
Immobilisations mise au rebut	961	
	1 105	36

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	108 971
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	218 844
	327 815

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun diminuée de réductions d'impôts.

Intégration fiscale

A compter du 1^{er} mars 2022, la société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère SACHA. La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	254 636
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	-75 841
	178 795

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	22 637
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	29 256

■ AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

Les emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit sont garantis par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce ou nantissement de compte bancaire) à hauteur de 3 812 461 €.

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	2 502 852	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	1 000 000	1 000 000
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : 2.00% ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 1.45% ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu pour les cadres et agents de maîtrise : 42% ; pour les employés : 22%) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2022 ;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 481 000 €

Les engagements sont partiellement couverts par un contrat « indemnités de fin de carrière », souscrit auprès d'un organisme extérieur dont le montant s'élève à 10 k€ à la clôture de l'exercice.

Entreprises liées

	S.A.R.L. OILDIST	S.C.I. Y.B.I.	S.A.S. SACHA
Participations	75 000	59 982	
Dépréciation participations			
Créances rattachées à des participations	91 541	151 749	
Clients et comptes rattachés			
Créances diverses			37 685
Emprunts et dettes financières divers			297 885
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Produits de participation			
Autres produits financiers	1 101	3 407	
Intérêts et charges assimilées			4 125

Filiales et participation à plus de 50 %

	S.C.I. Y.B.I. 53100 MAYENNE R.C.S. LAVAL 512 229 337
Capital	13 000
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	14 584
Quote-part du capital détenu	99.97%
Valeur brute des titres détenus	59 982
Valeur nette des titres détenus	59 982
Prêts et avances consentis	151 749
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	-
Résultat du dernier exercice clos	- 38 292
Dividendes encaissés	-
Date du dernier exercice clos	31/12/2022

Filiales et participations détenues entre 10 % et 50 %

S.A.R.L. OIL DIST.
61 220 BRIOUZE
R.C.S. ALENCON 449 617 117

Capital	375 000
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	-188 124
Quote-part du capital détenu	20.00%
Valeur brute des titres détenus	75 000
Valeur nette des titres détenus	75 000
Prêts et avances consentis	91 541
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	5 471 267
Résultat du dernier exercice clos	272 075
Dividendes encaissés	-
Date du dernier exercice clos	31/12/2022

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

S.A.S. FIMADIS

Exercice du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2023

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

S.A.S. FIMADIS*Exercice du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2023***■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Les fonds commerciaux sont inscrits pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur d'apport suite à fusion ; ils n'ont pas fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 10 à 20 ans
- Constructions : 10 à 20 ans

S.A.S. FIMADIS*Exercice du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2023*

- Agencements des constructions : 7 à 15 ans
- Agencements divers : 5 à 10 ans
- Matériel d'exploitation : 3 à 15 ans
- Matériel de transport : 2 et 3 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

S.A.S. FIMADIS*Exercice du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2023***■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN****Capital**

Le capital social se compose de 2 000 actions de 150 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	300 000			300 000
Réserves	5 690 237	81 559		5 771 796
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	801 559		801 559	
Résultat de l'exercice N		817 557		817 557
	6 791 796	898 806	801 559	6 889 353

Fonds de commercial

Fonds commercial cordonnerie	Acquisition en 09/1995			12 958
Fonds commercial Mayenne Distribution	Fusion en 08/1996			968 051
Fonds commercial Gitem	Acquisition en 08/2004			231 180
Fonds commercial presse	Acquisition en 11/2005			135 000
Fonds commercial pressing	Acquisition en 02/2014			104 972
				1 452 161

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	1 546 786	8 903	1 159	1 554 530
Immobilisations corporelles	19 544 014	247 487	401 185	19 390 316
Immobilisations financières - titres	976 425	13 703	144	989 985
Immobilisations financières - créances	568 382	58 519	64 404	562 496
	22 635 607	328 612	466 892	22 497 327

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	70 932	7 368	1 159	77 140
Immobilisations corporelles	11 131 482	1 051 903	401 185	11 782 200
	11 202 414	1 059 271	402 344	11 859 340

<i>Dont dotation :</i>	- Linéaire	746 667
	- Dégressive	311 642
	- Exceptionnelle	961

S.A.S. FIMADIS*Exercice du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2023***Provisions et dépréciations**

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	169 662	73 601	55 662	187 601
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	16 560	21 701		38 261
	186 222	95 302	55 662	225 862
<i>Dont dotation :</i>				
- <i>Exploitation</i>		95 302	55 662	
- <i>Financier</i>				
- <i>Exceptionnel</i>				

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- | | |
|--|--------|
| - montants repris parce qu'utilisés : | 55 662 |
| - montants repris parce que devenus sans objet : | - |

La provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- une provision représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 114 000 €. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes mais ce dernier a fait appel. A ce jour, la provision pour risques et charges est donc maintenue ;
- une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 73 601 €.

S.A.S. FIMADIS*Exercice du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2023***Biens pris en crédit-bail****Néant****Créances – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	562 496	7 700	554 796
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	1 637 192	1 637 192	
Créances diverses	180 801	128 048	52 753
Charges constatées d'avance	106 743	106 743	
	2 487 231	1 879 682	607 549

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	2 501	2 501		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	4 591 442	1 199 792	2 956 455	435 194
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	525 332	350 020	175 313	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	5 366 542	5 257 571		108 971
Dettes diverses	100 601	89 001	11 600	
Produits constatés d'avance				
	10 586 419	6 898 886	3 143 368	544 165

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 2 501

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 100 000

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 1 162 928

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 297 885

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et les charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant**

S.A.S. FIMADIS*Exercice du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2023***■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Hyper	35 920 892	33 768 937
Drive	6 552 647	6 334 051
Station service	10 203 895	7 526 076
	52 677 433	47 629 065

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	4
Agents de maîtrise	17
Employés	144
	165

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Cessions d'immobilisations financières	144	36
Immobilisations mise au rebut	961	
	1 105	36

S.A.S. FIMADIS*Exercice du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2023***Participation des salariés**

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	108 971
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	218 844
	327 815

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun diminuée de réductions d'impôts.

Intégration fiscale

A compter du 1^{er} mars 2022, la société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère SACHA. La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	254 636
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	-75 841
	178 795

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	22 637
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	29 256

S.A.S. FIMADIS*Exercice du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2023***■ AUTRES INFORMATIONS****Dettes garanties par des sûretés réelles**

Les emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit sont garantis par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce ou nantissement de compte bancaire) à hauteur de 3 812 461 €.

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	2 502 852	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	1 000 000	1 000 000
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : 2.00% ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 1.45% ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu pour les cadres et agents de maîtrise : 42% ; pour les employés : 22%) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2022 ;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 481 000 €

S.A.S. FIMADIS*Exercice du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2023*

Les engagements sont partiellement couverts par un contrat « indemnités de fin de carrière », souscrit auprès d'un organisme extérieur dont le montant s'élève à 10 k€ à la clôture de l'exercice.

Entreprises liées

	S.A.R.L. OILDIST	S.C.I. Y.B.I.	S.A.S. SACHA
Participations	75 000	59 982	
Dépréciation participations			
Créances rattachées à des participations	91 541	151 749	
Clients et comptes rattachés			
Créances diverses			37 685
Emprunts et dettes financières divers			297 885
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Produits de participation			
Autres produits financiers	1 101	3 407	
Intérêts et charges assimilées			4 125

Filiales et participation à plus de 50 %

	S.C.I. Y.B.I. 53100 MAYENNE R.C.S. LAVAL 512 229 337
Capital	13 000
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	14 584
Quote-part du capital détenu	99.97%
Valeur brute des titres détenus	59 982
Valeur nette des titres détenus	59 982
Prêts et avances consentis	151 749
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	-
Résultat du dernier exercice clos	- 38 292
Dividendes encaissés	-
Date du dernier exercice clos	31/12/2022

S.A.S. FIMADIS*Exercice du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2023***Filiales et participations détenues entre 10 % et 50 %**S.A.R.L. OIL DIST.
61 220 BRIOUZE
R.C.S. ALENCON 449 617 117

Capital	375 000
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	-188 124
Quote-part du capital détenu	20.00%
Valeur brute des titres détenus	75 000
Valeur nette des titres détenus	75 000
Prêts et avances consentis	91 541
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	5 471 267
Résultat du dernier exercice clos	272 075
Dividendes encaissés	-
Date du dernier exercice clos	31/12/2022

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

Certifié Conforme

DocuSigned by:

 843398FF58A945A...

Bilan actif	Clôture au 28/02/23 Durée 12 mois			Clôture au 28/02/22 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	22 497 327	11 859 340	10 637 986	11 433 193
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 554 530	77 140	1 477 390	1 475 854
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	102 369	77 140	25 228	23 693
FONDS COMMERCIAL (1)	1 452 161		1 452 161	1 452 161
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 390 316	11 782 200	7 608 116	8 412 532
TERRAINS	1 681 190	715 217	965 973	1 026 160
CONSTRUCTIONS	13 224 344	8 140 611	5 083 732	5 576 583
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	4 159 762	2 658 402	1 501 361	1 769 055
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	307 020	267 970	39 049	25 734
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	18 000		18 000	15 000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 552 481		1 552 481	1 544 807
PARTICIPATIONS	134 982		134 982	134 991
TITRES IMMOBILISES DIVERS	855 003		855 003	841 435
PRÊTS	183 096		183 096	178 591
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	379 400		379 400	389 790
ACTIF CIRCULANT	7 063 647	38 261	7 025 386	6 653 211
STOCKS ET EN-COURS	3 811 284	21 701	3 789 583	3 388 084
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	20 579		20 579	18 610
MARCHANDISES	3 790 705	21 701	3 769 004	3 369 474
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	2 822		2 822	2 391
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 634 370	16 560	1 617 810	1 651 524
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	64 635	16 560	48 075	42 860
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 569 735		1 569 735	1 608 663
CREANCES DIVERSES (3)	180 801		180 801	349 618
DISPONIBILITES	1 327 628		1 327 628	1 139 445
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	106 743		106 743	122 150
TOTAL GENERAL	29 560 974	11 897 601	17 663 372	18 086 404
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			7 700	3 899
(3) Dont à plus d'un an			52 753	52 543

Bilan passif		Clôture au 28/02/23 Durée 12 mois	Clôture au 28/02/22 Durée 12 mois
		Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES		6 889 353	6 791 796
CAPITAL		300 000	300 000
RESERVES		5 771 796	5 690 237
RESERVE LEGALE		30 000	30 000
AUTRES RESERVES		5 741 796	5 660 237
RESULTAT DE L'EXERCICE		817 557	801 559
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		187 601	169 662
PROVISIONS POUR RISQUES		187 601	169 662
DETTE(1)		10 586 419	11 124 946
DETTE FINANCIERE		5 119 275	5 957 636
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)		4 593 943	5 657 273
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		525 332	300 364
DETTE D'EXPLOITATION		5 366 542	5 085 112
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		3 573 809	3 355 838
DETTE FISCALES ET SOCIALES		1 641 424	1 581 718
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION		151 310	147 556
DETTE DIVERSE		100 601	82 198
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		36 683	20 142
AUTRES DETTES DIVERSES		63 918	62 055
TOTAL GENERAL		17 663 372	18 086 404
(1) Dont à plus d'un an		3 687 533	4 796 597
Dont à moins d'un an		6 898 886	6 328 349
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques			

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:
Sandra CHARRON
843398FF58A945A...



FIMADIS
Société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros
Siège social : Rue du Prieuré
53100 MAYENNE
388 758 443 RCS LAVAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 AOÛT 2023
--

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 28 février 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 28 février 2023 s'élevant à 817 557 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	817 557,00 euros
------------------------	------------------

Auquel s'ajoute un prélèvement sur le compte "autres réserves"	262 443,00 euros
Lequel compte est ainsi ramené au solde de 5 479 352,51 euros	

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	1 080 000,00 euros
---	--------------------

A titre de dividendes	1 080 000,00 euros
Soit 540,00 euros par action	

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 28 février 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 080,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 28 février 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 1 078 920,00 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

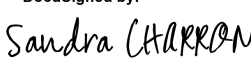
Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
29/02/2020	670 000 €	2 000	670 €	669 330 €
28/02/2021	660 000 €	2 000	660 €	659 340 €
28/02/2022	720 000 €	2 000	720 €	719 280 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 août 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
La Présidente

Mme Sandra CHARRON

DocuSigned by:

843398FF58A945A...